



Le Bulletin de Mûres

MAIRIE DE MÛRES

Tél. 04 50 68 22 17
Mél. mairie@mures.fr
Site web : www.mures.fr

Horaires du Secrétariat de Mairie

Mercredi de 9h00 à 12h00

Jeudi de 14h00 à 19h00

Horaires permanence téléphonique

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00

Responsable de Publication :

Daniele Balbo, Maire

Comité de Rédaction :

Commission Communication

Florence Héritier Daviet,

Christelle Chamiot-Poncet,

Daniel Dumermuth,

Thomas Jacquet,

Jean-Paul Berthod

Impression : par nos soins

Le mot du Maire

Chères Mûraines, chers Mûrains,

Je tiens à vous remercier chaleureusement pour la confiance que vous nous avez accordée, ainsi que pour votre participation au premier tour des élections municipales du 15 mars 2026.

Le Conseil Municipal m'a fait l'honneur de me reconduire dans mes fonctions de maire de Mûres. La présence d'une deuxième liste lors de ce scrutin a permis à celle-ci d'obtenir deux postes de conseiller. Je souhaite adresser mes sincères remerciements à l'ensemble des conseillers municipaux pour leur engagement et je souhaite que nous puissions travailler ensemble au service de notre commune. Vous pourrez découvrir les nouveaux élus ainsi que leurs délégations dans la suite de ce bulletin municipal.

Concernant les finances communales, le budget 2026 a été adopté le 27 avril dernier, lors du deuxième Conseil Municipal de la mandature 2026-2032. Dans un contexte économique exigeant, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux, en dehors de la revalorisation des bases décidée par l'État. Cette gestion rigoureuse nous permet encore et aujourd'hui de disposer de finances saines.

Ces bases solides nous permettent d'engager sereinement les projets qui structureront notre action pour le mandat 2026-2032, avec pour objectif constant d'améliorer votre cadre de vie et de préparer l'avenir de notre commune.

En matière d'aménagement, nous engagerons la création du parking des Longeray et l'aménagement du local communal situé au rez-de-chaussée du petit collectif implanté à proximité dont nous avons pris possession en octobre 2025. J'espère que ceux-ci pourront être finalisés avant la fin de l'année. Dans les mois à venir nous engagerons également la réflexion sur le devenir du bâtiment municipal accueillant les services techniques. Nous ne manquerons pas de vous informer de celle-ci et de vous consulter autant que nécessaire.

Le lien associatif et intergénérationnel est essentiel au sein de notre commune. Je vous invite à participer aux différentes manifestations organisées sur notre territoire. Nous avons la chance de pouvoir compter sur des bénévoles engagés, qui œuvrent au quotidien pour faire vivre et animer notre village, où il fait bon vivre.

Bonne lecture,

**Votre Maire,
Daniele Balbo**

Sommaire



Résultats des Élections Municipales

Pages 2 à 4



Point Urbanisme - ABC de la Biodiversité

Page 5



Agenda des Associations

Page 6



Informations du Grand Annecy - Frelons et Ambrosies

Page 7



Informations Commission Communication

Page 8

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2026

POURVUS AU 1^{er} TOUR :

Liste des candidatures	Conduite par	Voix	% Inscrits	% Exprimés	Sièges
Mûres, l'esprit village	M. Daniele BALBO	306	45,81	65,81	13
Mûres, un avenir à partager	Mme Caroline BOISNOIR	159	23,8	34,19	2

COMPOSITION DE LA NOUVELLE ASSEMBLÉE

Elus	Liste d'appartenance
M. Daniele BALBO	Mûres, l'esprit village
Mme Florence HÉRITIER DAVIET	Mûres, l'esprit village
M. Matthieu ROUPIOZ	Mûres, l'esprit village
Mme Sandra CHABERT	Mûres, l'esprit village
M. Jean-Paul BERTHOD	Mûres, l'esprit village
Mme Béatrice MONGELLAZ	Mûres, l'esprit village
M. Thomas JACQUET	Mûres, l'esprit village
Mme Laura DURET	Mûres, l'esprit village
M. Daniel DUMERMUTH	Mûres, l'esprit village
Mme Carole POLLIER	Mûres, l'esprit village
M. Alain WIRTH	Mûres, l'esprit village
Mme Christelle CHAMOT-PONCET	Mûres, l'esprit village
M. Alexis MONGELLAZ	Mûres, l'esprit village
Mme Caroline BOISNOIR	Mûres, un avenir à partager
M. Jonathan LOEW	Mûres, un avenir à partager

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	668		
Abstentions	191	28,59	
Votants	477	71,41	
Blancs	7	1,05	1,47
Nuls	5	0,75	1,05
Exprimés	465	69,61	97,48

Source :
<https://www.resultats-elections.interieur.gouv.fr/municipales2026>

Suite aux élections, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 20 mars à 18h30 en mairie pour élire maire et adjoints.

ÉLECTION DU MAIRE :

Le Conseil Municipal est ouvert par Daniele Balbo (maire en exercice), qui passe le relais à Jean-Paul Berthod, doyen du conseil, pour faire l'appel et prendre la présidence de séance pour l'élection du maire.

Daniele Balbo se déclare candidat. Chaque conseiller dispose d'une enveloppe et d'un bulletin blanc. Il est proposé aux conseillers de s'isoler. A l'appel du doyen, chaque conseiller dépose son enveloppe dans l'urne, sous le contrôle de 2 assesseurs volontaires (Jonathan Loew et Alain Wirth).

Dépouillement :

- Daniele BALBO : 14 voix
- Carole POLLIER : 1 voix

Daniele BALBO est déclaré Maire par le doyen.

Le nouveau Maire prend la présidence de la séance pour la suite de la réunion.

DÉFINITION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

Le nombre d'adjoints maximum pour notre commune est de 4.

Depuis janvier 2026, 3 adjoints sont en poste. Le maire propose d'élire 3 nouveaux.

Accepté à l'unanimité.

ÉLECTION DES ADJOINTS :

Le maire demande à Caroline Boisnoir, tête de liste de « Mûres, un avenir à partager » si elle désire proposer une liste d'adjoints. Elle ne le souhaite pas.

Daniele Balbo, tête de liste de « Mûres l'esprit village » propose et soumet sa liste au vote :

1^{ère} adjointe : Florence Héritier Daviet, 2^{ème} adjoint Jean-Paul Berthod, 3^{ème} adjointe Sandra Chabert.

Chaque conseiller dispose d'une enveloppe et d'un bulletin blanc. Il est proposé aux électeurs de s'isoler. Ensuite, à l'appel du doyen, chaque conseiller va déposer son enveloppe dans l'urne.

Dépouillement :

- liste BALBO : 13 voix
- bulletin blanc : 1
- bulletin nul : 1

LECTURE DE LA CHARTRE DE L'ÉLU :

Le maire distribue et lit la chartre de l' élu.

FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES MAIRE ET ADJOINTS :

Le maire explique ensuite le montant des indemnités de fonction dévolues aux maire et adjoints pour une commune de moins de 1000 habitants.

Soit, pour le Maire 44,30% et pour les Adjoints : 11.77% de l'indice brut terminal 1027 de la fonction publique.

Accepté à l'unanimité.

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

Il est donné au maire des délégations pour faciliter le suivi des affaires courantes.

Accepté à l'unanimité.



DÉLÉGATIONS DES ADJOINTS

1^{ère} Adjointe : Florence HÉRITIER DAVIET

État-Civil - Personnel - Communication - Relation avec les associations - Culture - Tourisme

2^{ème} Adjoint Jean-Paul BERTHOD

Eau - voirie - travaux – bâtiments

3^{ème} Adjointe Sandra CHABERT

Action Sociale - Affaires scolaires

DÉLÉGUÉS SYNDICATS ET ASSOCIATIONS

Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby

Titulaire : D. BALBO

Suppléante : F. HÉRITIER DAVIET

Syndicat Intercommunal d'Énergie et Services de Seyssel

Titulaire : D. BALBO

Suppléante : F. HÉRITIER DAVIET

Référents plantes invasives

Elue : C. POLLIER

Agent : F. CASTELLA

Syndicat des Écoles Maternelles Intercommunal

Titulaires : D. BALBO

S. CHABERT

C. CHAMIOT-PONCET

Suppléante : L. DURET

Défense – Incendie - Secours

Titulaire : J. LOEW

Référent Sécurité Routière :

Elu : D. DUMERMUTH

Parc Naturel Régional des Bauges

Titulaire : F. HÉRITIER DAVIET

Suppléante : C. POLLIER

SYANE

Établissement public des énergies et du numérique de Haute-Savoie

Délégué Élu : T. JACQUET

Comité National Actions Sociales

Déléguée Élu : S. CHABERT

Déléguée Agent commune : P. GAY

LE CONSEIL MUNICIPAL



Absente sur la photo : Caroline Boisnoir

LES COMMISSIONS COMMUNALES

Le maire préside chacune des commissions.

Un adjoint en est le vice-président. Les conseillers municipaux sont membres



URBANISME PLUI

Florence HÉRITIER DAVIET
Jean-Paul BERTHOD
Sandra CHABERT
Caroline BOISNOIR
Alexis MONGELLAZ
Béatrice MONGELLAZ
Matthieu ROUPIOZ
Alain WIRTH

FINANCES

Florence HÉRITIER DAVIET
Jean-Paul BERTHOD
Sandra CHABERT
Caroline BOISNOIR
Alain WIRTH



ACTION SOCIALE

Sandra CHABERT
Christelle CHAMOT-PONCET
Daniel DUMERMUTH
Laura DURET
Thomas JACQUET
Béatrice MONGELLAZ
Carole POLIER



EAU ENVIRONNEMENT VOIRIE TRAVAUX BÂTIMENTS

Jean-Paul BERTHOD
Daniel DUMERMUTH
Thomas JACQUET
Jonathan LOEW
Alexis MONGELLAZ
Béatrice MONGELLAZ
Carole POLIER
Matthieu ROUPIOZ
Alain WIRTH



COMMISSION D'APPEL D'OFFRES



Jean-Paul BERTHOD
Caroline BOISNOIR
Thomas JACQUET
Alexis MONGELLAZ
Carole POLIER
Matthieu ROUPIOZ



AFFAIRES SCOLAIRES

Sandra CHABERT
Christelle CHAMOT-PONCET
Laura DURET



COMMUNICATION

Florence HÉRITIER DAVIET
Jean-Paul BERTHOD
Christelle CHAMOT-PONCET
Daniel DUMERMUTH
Thomas JACQUET

UN PETIT POINT URBANISME

Pour faire suite à de nombreuses demandes de création de piscine, voici un petit rappel sur les obligations :

- Votre piscine fait moins de 10 m² : aucune déclaration préalable.
- Votre piscine fait plus de 10 m² et moins de 100 m² : déclaration préalable obligatoire.
- Votre piscine fait plus de 100 m² : permis de construire obligatoire.

Dans tous les cas, l'implantation de votre piscine devra respecter les règles fixées par le document d'urbanisme en vigueur (PLUI-HMB du Grand Annecy) soit :

Zones A et N :

- 5 mètres de limite de propriété,
- 5 mètres par rapport à la voie publique

Zone U

- 3 mètres de limite de propriété,
- 3 mètres par rapport à la voie publique.

Quelque soit le type et la surface de votre piscine, si elle est mise en place plus de 3 mois, il est obligatoire de faire une déclaration préalable ou de demander un permis de construire.

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNAL

Le projet est lancé !!!

Les trois classes de l'école primaire sont inscrites au projet, des ateliers auront lieu durant l'année scolaire 2026/2027.

Des ateliers d'observations et des sorties nature seront proposés aux Mûrains dès la rentrée.

Vous avez envie de participer ?

Rejoignez le groupe d'habitants et d'élus en vous faisant connaître auprès de la mairie.



PARTICIPEZ À LA GRANDE ENQUÊTE DE LA FAUNE ET LA FLORE
de 9 communes du Parc naturel régional du Massif des Bauges

UN ABC C'EST QUOI ?
Un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) est une démarche volontaire des communes pour mieux connaître, préserver et valoriser la biodiversité* locale.

QUI PEUT PARTICIPER ET COMMENT ?
Que vous soyez experts ou débutants..., participez à cette aventure collective.
Vous pouvez :
- Suivre des animations et à des formations gratuites
- Saisir vos observations sur iNaturalist (site web ou mobile), il vous suffit de créer un compte !

*** La biodiversité, c'est la diversité du monde biologique et donc la vie. Elle concerne l'ensemble des êtres vivants, les milieux dans lesquels ils vivent et les interactions qui les relient entre eux.**

UN CALENDRIER JUSQU'EN DÉCEMBRE 2028

- Lancement des ABC • 2026**
Premiers inventaires participatifs
Ateliers relation humain-nature
Animations scolaires et grand public
- Mobilisation et inventaires • 2027**
Inventaires naturalistes
Poursuite des animations
- Bilan & plan d'action • 2028**
Restitution des résultats
Plan d'action post-ABC

CONSULTEZ L'ACTUALITÉ ET LE PROGRAMME DES ABC

PARCDESBAUGES.COM/ABC-BAUGES
✉ c.decourty@parcdesbauges.com

LA FAUNE ET LA FLORE RECHERCHÉES

- Orchis abeille
- Flores & habitats naturels
- Grand rhinolophe
- Mammifères
- Salamandre tachetée
- Amphibiens
- Bruant proyer
- Oiseaux
- Bacchante
- Insectes
- Vipère aspic
- Reptiles

LES COMMUNES CONCERNÉES PAR LES ABC
Mûres, Chainaz-les-Frasses, Pugny-Chatenod, Mouxy, Les Déserts, Saint-Jean-d'Arvey, Challes-les-Eaux, Saint-Pierre-d'Albigny et Fréterive

LES OBJECTIFS DES ABC

- Améliorer les connaissances sur la biodiversité des communes, et recueillir les perceptions et l'attachement des habitants à leur environnement.
- Impliquer les habitants, élus, écoles, associations, scientifiques et socio-professionnels au travers de sorties nature, animations thématiques et formations gratuites.
- Créer un outil d'aide à la décision pour les communes afin de valoriser, préserver et prendre en compte le patrimoine naturel dans les projets communaux.

Plus qu'un simple inventaire sur la faune et la flore, l'ABC est un engagement collectif pour préserver et célébrer la biodiversité locale.

© Jean-Marc Meuse (Grand rhinolophe) ; © Yann Guillet - Havia APF (Bacchante) ; © Christophe Morin (Bruant proyer) ; © Frank Le Drant (Vipère aspic)

AGENDA DES ASSOCIATIONS



La traditionnelle Fête des Tracteurs aura lieu le dimanche 30 août 2026

Les propriétaires de tracteurs antérieurs à 1995 sont invités à participer au défilé, sans réservation préalable. Ils seront accueillis dès 10 h avec café et croissants offerts. Le défilé de tracteurs aura lieu en fin de matinée et sera suivi du repas cuit au four. Une petite restauration sera également proposée.

Au programme de l'après-midi : une démonstration de fenaison à l'ancienne, un concours de faux et un concert pour terminer.

Les Mûrains recevront un flyer mi-août pour réserver leur repas de midi.
Les exposants intéressés peuvent nous contacter via contact@animures.fr.
Les dernières informations sont sur le site www.animures.fr



Soirée organisée par les
pompiers de Gruffy-Mûres
aura lieu le
vendredi 18 septembre 2026
à la grenette à Gruffy.

Week-end Vannerie en novembre

Samedi 28 journée et Dimanche 29 matin
Création d'un panier traditionnel en végétal naturel (osier, noisetier, ...)

Informations, Inscriptions catherine.pige@gmail.com

Forfait 75€ avec le repas du samedi soir - Places limitées

Gymnastique

Bougez à Mûres avec des cours de renforcement musculaire et Pilates, tous les mercredis à la salle Pierre Reigner.

- . **Renforcement musculaire** avec Joëlle de 18h00 à 19h00
- . **Pilates** avec Maëlys de 19h10 à 20h10 ou de 20h15 à 21h15

Rentrée 2026 :

Cours d'essai gratuits le 16/09/26 (inscriptions à partir du 16/09)

Pour plus d'informations : www.animures.fr/gym
Contact : gym.animures@yahoo.fr

Femmes de chœur



Vous aimez chanter ?
Sous la douche, en voiture, en famille ?
Il est temps de faire entendre votre voix !



Ambiance conviviale, aucun niveau requis,

... juste l'envie de chanter !

Rejoignez notre chorale

Cheffe de chœur Bénédicte Floquet

*Répétitions tous les lundis soir
de 18h30 à 20h
salle des Farines*

Contact :
06 81 40 88 77
catherine.pige@gmail.com

Informations du Grand Annecy

Dans le cadre de la mise en œuvre des aménagements cyclables, le Grand Annecy procède à la réalisation d'un itinéraire cyclable structurant sur le périmètre des communes d'Alby, Mûres et Gruffy.

Le projet prévoit la réalisation d'une voie verte d'une longueur de 4,88 Kms de la route de la Capetaz (Alby) au carrefour de la RD 31 et la route des Bauges (Gruffy).

Un arrêté préfectoral en date du 04 février 2026 autorise les agents de la Communauté d'Agglomération et les personnes auxquelles elle a délégué ses droits à pénétrer (pour une durée de 3 ans) sur les propriétés privées closes ou non closes, désignées sur les plans parcellaires consultables en mairie, et ce dans les conditions fixées.

Vous pouvez consulter en mairie l'arrêté, le tracé et les annexes.



Le frelon asiatique

Il est tout à fait possible de détruire soi-même un nid primaire de frelon asiatique, à condition qu'il soit de petite taille et facilement accessible. Ce type de nid ne contient généralement qu'une seule fondatrice au début du printemps, ce qui permet une intervention simple, rapide et peu risquée. Néanmoins, certaines règles de sécurité doivent être respectées pour garantir une élimination sans danger.



Qui peut intervenir ?

L'intervention peut être réalisée par un Référent Frelon Asiatique (FA) formé, si le nid est petit et facile d'accès (ce qui est généralement le cas en début de saison, avec un nid contenant une seule fondatrice). Dans tous les autres cas, nid difficile d'accès, trop gros ou doute sur la présence d'autres insectes, faites appel à un professionnel.

Y a-t-il un danger ?

Aucun danger si l'intervention a lieu alors que seule la fondatrice est présente dans le nid de fondation. Cependant, il est essentiel de prendre des précautions anti-piqûres : port de gants, vêtements couvrants, voile de protection...

Quand intervenir ?

Le moment idéal pour détruire un nid est :

- le soir, entre 21h et 22h, lorsque les températures sont les plus fraîches,
- ou tôt le matin, avant que la fondatrice ne quitte le nid.

L'intervention doit avoir lieu uniquement lorsque la fondatrice est à l'intérieur.

Méthodes de destruction

Voici les principales méthodes utilisables selon le matériel à disposition :

1. Méthode du contenant

- Utiliser un bocal à cornichons ou un pot à confiture avec couvercle, éventuellement accompagné d'un sac transparent.
- Approcher le pot et l'enfiler doucement sur le nid.
- Déplacer latéralement pour briser le pilier d'attache.
- Refermer immédiatement dès que le nid tombe au fond.
- Placer le bocal au congélateur pour éliminer l'insecte.

2. Bombe de froid (-43°C)

- Introduire la canule dans l'entrée du nid (généralement à la base).
- Geler la fondatrice.
- Décrocher le nid avec précaution à l'aide d'un sac plastique et le refermer.

3. Bombe insecticide

Utiliser une bombe spécifique "contre les frelons-guêpes" à jet puissant.

- Diriger le jet vers l'entrée du nid.
- Une fois l'insecte neutralisé, décrocher le nid et l'enfermer dans un sac plastique.
- À utiliser dans un contexte adapté et sécurisé.

4. Chalumeau (utilisation déconseillée sauf cas spécifiques)

- Le nid étant en papier, l'utilisation d'un chalumeau comporte un risque important d'incendie.
- Cette méthode doit rester exceptionnelle et encadrée, dans des lieux totalement sécurisés.



Ambrosie à feuilles d'armoise



Qu'est-ce que l'ambrosie, et comment la reconnaître ?



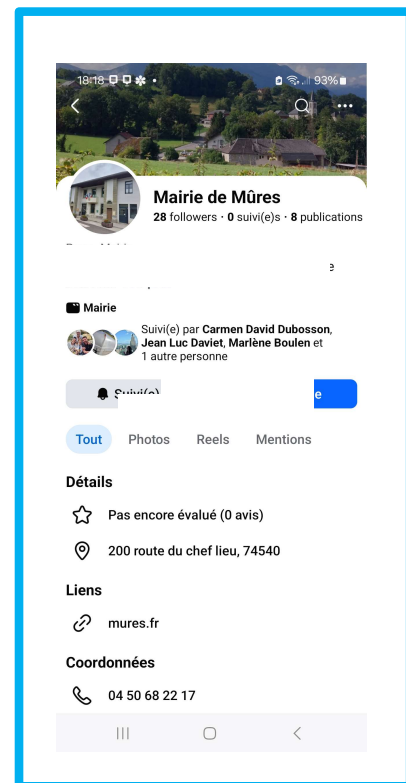
En France, il existe en fait trois espèces d'ambrosie faisant l'objet d'une surveillance. L'**Ambrosie à feuilles d'armoise** (*Ambrosia artemisiifolia*), l'**Ambrosie trifide** (*Ambrosia trifida*) et l'**Ambrosie à épis lisses** (*Ambrosia psilostachya*) sont des plantes invasives originaires d'Amérique du nord et capables de se développer rapidement dans de nombreux milieux (parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches, etc.).

Leur pollen, émis en fin d'été, provoque de fortes réactions allergiques (rhinites, etc.) chez les personnes sensibles. C'est également une **menace pour l'agriculture** (pertes de rendement dans certaines cultures) et pour la biodiversité (concurrence avec certains végétaux en bords de cours d'eau).

Si un pied d'ambrosie est observé, il faut rapidement l'éliminer car il est très difficile de l'éradiquer une fois qu'il est installé. Vous pouvez retrouver l'ensemble de nos conseils relatifs à la lutte contre l'ambrosie sur notre site dédié.

INFORMATIONS DE LA COMMISSION COMMUNICATION

Une page Facebook de la mairie a été créée.
Retrouvez sur celle-ci toutes les informations, actualités, travaux, ... concernant la commune



TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION PANNEAUPOCKET
POUR RECEVOIR LES INFOS ET ALERTES DE VOTRE COMMUNE

Sans publicité | Gratuite | Aucune donnée personnelle

- Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.
- Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe.
- PanneauPocket apparaît en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".
- Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le cœur à côté du nom de votre commune pour recevoir ses notifications en temps réel.

BONNE UTILISATION !

PanneauPocket est disponible depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com
L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".
© PanneauPocket



PanneauPocket

Téléchargez l'application PanneauPocket en photographiant ce QR code pour ne rien rater des actualités de votre commune.

Nouveauté :

Choisissez de recevoir ou non le Bulletin Municipal dans votre boîte aux lettres.

Pour continuer à recevoir le bulletin municipal dans votre boîte aux lettres, renvoyez ou déposez le coupon réponse à la mairie (ou envoyez-le à : mairie@mures.fr)

Sans réponse de votre part, le Bulletin Municipal ne vous sera plus distribué

Vous pouvez consulter la version PDF du bulletin sur le site internet de la commune (www.mures.fr), venir en mairie le récupérer ou le recevoir par mail.

Coupon Réponse à renvoyer à la mairie

☐ Je souhaite recevoir le Bulletin Municipal format papier dans ma boîte aux lettres

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

☐ Je souhaite recevoir le Bulletin Municipal par mail à l'adresse suivante :

.....@.....